

pense que cette action est beaucoup plus chimiotaxique que chimique.

Cette méthode, si séduisante au premier abord, présente un gros point noir, c'est que le sous-nitrate de bismuth possède une action toxique, qui n'est pas à négliger. Ce pouvoir nocif a été étudié par BECK et, surtout, BENSARDE et AGASSE-LAFONT.

Il ressort de ces études que les cas anciens (pansement des plaies, dermatologie) sont certainement dus à des impuretés du produit, l'arsenic en particulier. Dans les cas plus récents où le sel employé était pur, soit pour l'usage interne (thérapeutique gastro-intestinale, emploi pour la radiologie en bols ou en lavements), soit pour l'usage externe (pâte de BECK), l'intoxication est due au sous-nitrate de bismuth. Elle se présente sous deux formes bien différentes :

Intoxication aiguë, caractérisée par de la dyspnée, tachycardie, hypothermie, convulsions et, surtout, la cyanose excessive, avec méthémoglobinémie. Accidents pouvant être mortels.

Intoxication lente: stomatite, teinte blanche de la muqueuse buccale avec taches bleues, liséré bleuâtre autour des dents, pouvant aller à l'ulcération. Catarre intestinal douloureux, néphrite desquamative, pouvant entraîner la mort dans les cas graves.

Dans le premier groupe de faits, c'est l'acide qui causerait l'intoxication: on reproduit expérimentalement, par l'ingestion de nitrites, un empoisonnement méthémoglobinémique identique. Dans le second, il s'agit d'intoxication par le bismuth, qu'on retrouve dans les viscères.

Par l'emploi de la pâte de BECK, on n'a observé dans la seconde forme: à la surface des plaies, en milieu alcalin et albumineux, il se forme de l'albuminate de bismuth facilement absorbé. EGGENBERGER a observé un cas mortel chez un enfant de sept ans, six semaines après l'injection de 30 cc. du mélange de BECK. Un cas mortel de ROBERTS, dans une coxalgie fistuleuse, est moins probant; car la néphrite à laquelle le malade a succombé, avait débuté bien avant l'injection. Al. DOX a observé un cas très grave d'intoxication après l'injection de 70 gram. de bismuth en deux fois. Dans un cas d'empyème, G. BECK ayant injecté 720 gram. de pâte, a été obligé de la retirer devant les signes d'une intoxication grave. Dans maints cas, dit-il, j'ai noté une petite lividité des muqueuses et de la peau et un bord bleu des dents; dans un cas, une ulcération de la bouche.

Devant ces faits, faut-il rejeter absolument l'emploi de la pâte au sous-nitrate de bismuth? Si on trouve une autre substance non